

**SIAEPA de la région de FECAMP SUD OUEST**

**Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public  
Service eau potable**

**Exercice 2016  
Version 0**

**Rédigé par :**

**AQUA ENVIRO'**  
CONSULTANT

RAPPORT ETABLI CONFORMEMENT A L'ARTICLE L-2224-5(ANNEXE 5) DU CGCT

PRESENTE AU COMITE SYNDICAL DU 23 NOVEMBRE 2017

Document établi par :

	<p><b>Eau – Assainissement – Environnement</b> <i>Études – Audits – Assistance</i> <i>Formation – Communication</i></p> <p>EURL au capital de 150 000 € Siège social : 138 rue des pommiers 76116 CATENAY Portable : 06-10- 30- 63-24 Courriel : <a href="mailto:ep.aquaenviro@orange.fr">ep.aquaenviro@orange.fr</a> SIRET 494 253 826 00023 - APE 7112B N° TVA intracommunautaire : FR 90 494 253 826</p>
N° Affaire	2017 DSP 10072
Type de document	RPQS eau potable 2016
Rédigé par	Eric PHILIPPE
Version	V0
Date	09 novembre 2017
Contrôlé par	Eric PHILIPPE

**Modifications**

Date	Page	Nature des modifications	Auteur	Vérifié par	Date vérification

*Le présent RPQS a été rédigé sur la base des données fournies par le  
délégué dans son rapport d'activité et par la collectivité.*

# Sommaire

---

1	Caractérisation technique du service .....	5
1.1	Intervenants, territoire, population.....	5
1.2	Mode de gestion du service .....	6
1.3	Nombre d'abonnés .....	7
1.4	Prélèvement de la ressource en eau .....	8
1.5	Achats d'eau .....	9
1.6	Les biens du service .....	9
1.7	Bilan des volumes vendus .....	11
1.8	Bilan des volumes consommés.....	12
1.9	Illustration des flux .....	12
2	Tarification de l'eau et recettes du service.....	13
2.1	Modalités de tarification .....	13
2.2	Les recettes du service .....	15
3	Les indicateurs de performance du service .....	15
3.1	Qualité de l'eau.....	15
3.2	Protection de la ressource en eau .....	17
3.3	Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'eau potable .....	17
3.4	Indice de performance du réseau.....	19
3.5	Taux de renouvellement des réseaux.....	23
4	Financement des investissements.....	23
4.1	Branchements en plomb .....	23
4.2	Travaux et investissements engagés par la collectivité.....	23
4.3	Travaux réalisés par le délégataire .....	23
4.4	Etat de la dette .....	25
4.5	Amortissement des biens.....	25
4.6	Projets à l'étude.....	25
5	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	27
5.1	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité .....	27
5.2	Opérations de coopération décentralisée .....	27
6	Facture Type .....	28
6.1	Usager en assainissement Collectif .....	28
6.2	Eau et assainissement non collectif.....	30

# Les indicateurs

Indicateur	VALEUR 2016
[D101.0] Nombre d'habitants desservis total (estimation)	9 733
[D102.0] Prix du service de l'eau au m <sup>3</sup> TTC	2,59 Euro/m <sup>3</sup>
[D151.0] Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	1 j
[P101.1] Taux de conformité des prélèvements microbiologique	100,0 %
[P102.1] Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	100,0 %
[P103.2] Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	91
[P104.3] Rendement du réseau de distribution	79,7%
[P105.3] Indice linéaire des volumes non comptés	2,03 m <sup>3</sup> /jour/km
[P106.3] Indice linéaire de pertes en réseau	1,98 m <sup>3</sup> /jour/km
[P107.2] Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0
[P108.3] Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60 %
[P109.0] Abandons de créance et des versements à un fonds de solidarité	0
[P151.1] Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	2,22 u/1000 abonnés
[P152.1] Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100,00 %
[P154.0] Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,56 %
[P155.1] Taux de réclamations	0,89 u/1000 abonnés

# 1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

## 1.1 INTERVENANTS, TERRITOIRE, POPULATION

Le service public d'eau potable est géré par un syndicat intercommunal :

**SIAEPA de la région de FECAMP SUD OUEST**

**Siège social :** Hôtel de Ville de Fécamp  
1, place du Général Leclercq  
76400 FECAMP

Les bureaux du syndicat sont situés en mairie de Ganzeville, 76400 GANZEVILLE.

Les compétences du syndicat pour le service eau potable sont :

-  La protection de la ressource
-  La production
-  Le traitement
-  L'adduction et le stockage
-  La distribution

Le service fait l'objet d'une délégation de service public avec la société :

VEOLIA EAU  
Bureau local  
101, route de Valmont  
76400 FECAMP

Les communes concernées sont listées dans le tableau suivant avec l'évolution de la population desservie indiquée dans le rapport du délégataire 2016 (RAD 2016) :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2015/2016
BENOUVILLE	119	137	155	172	175	177	+1,1%
BORDEAUX SAINT CLAIR	592	604	616	638	648	654	+0,9%
CRIQUEBEUF EN CAUX	401	398	389	375	361	361	0%
EPREVILLE	1 017	1 022	1 032	1 049	1066	1074	+0,8%
FECAMP	595	592	587	590	590	594	+0,7%
FROBERVILLE	1 059	1 043	1 028	1 037	1106	1151	+4,1%
GANZEVILLE	101	100	103	107	111	114	+2,7%
GERVILLE	419	419	409	397	385	395	+2,6%
LES LOGES	1 137	1 144	1 142	1 137	1156	1172	+1,4%
MANIQUERVILLE	467	474	481	452	423	394	-6,9%
SAINT LEONARD	1 577	1 860	1 865	1 871	1875	1848	-1,4%
TOURVILLE LES IFS	548	556	579	571	565	557	-1,4%
VATTETOT SUR MER	316	319	322	326	330	332	+0,6%
YPORT	-	-	-	-	-	910	--

La population totale desservie est la suivante :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2015/2014
Nombre total d'habitants desservis (estimation)	8 348	8 668	8 708	8 723	8 791	9733	10,7%

L'année 2016 marque une nette augmentation de la population (**+ 942 habitants**) liée à l'intégration de la commune d'Yport qui représente 96,6% de l'augmentation.

## 1.2 MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service public d'eau potable fait l'objet d'une convention de délégation de service public de type affermage. Le contrat de délégation avec la société VEOLIA eau présente les caractéristiques suivantes :

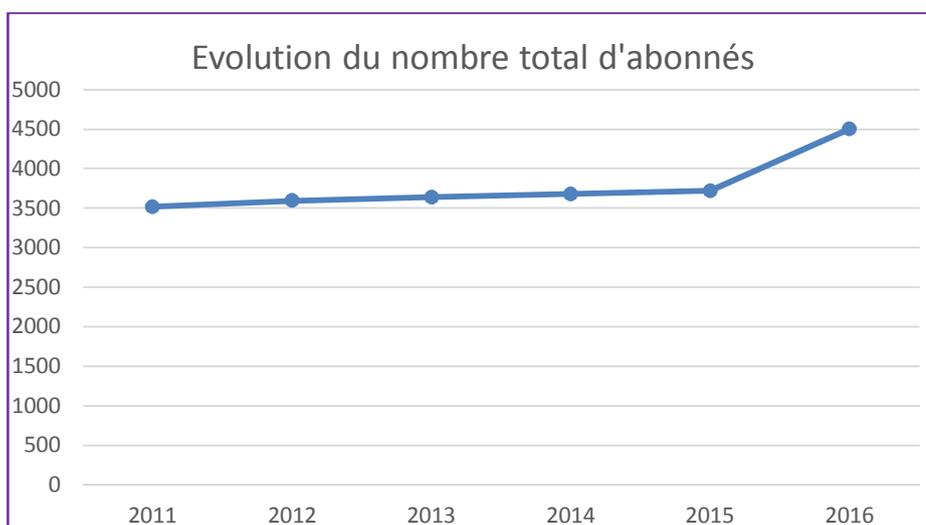
- ✚ Début du contrat : 1<sup>er</sup> janvier 2012
- ✚ Fin du contrat : 31 décembre 2023
- ✚ Durée : 12 ans
- ✚ Avenant 1 : 30 avril 2016, intégration de la commune d'YPORT.

## 1.3 NOMBRE D'ABONNES

Le nombre d'abonnés et son évolution est donné dans le tableau suivant :

Nombre d'abonnés (clients)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2015/2016
BENOUVILLE	112	114	115	115	113	112	-0,9%
BORDEAUX SAINT CLAIR	282	291	293	296	304	300	-1,3%
CRIQUEBEUF EN CAUX	160	168	181	193	196	197	+0,5%
EPREVILLE	421	420	420	424	430	425	-1,2%
FECAMP	33	34	35	35	35	33	-5,7%
FROBERVILLE	479	486	488	496	500	498	-0,4%
GANZEVILLE	50	51	49	49	50	53	+6%
GERVILLE	174	177	180	179	180	181	+0,6%
LES LOGES	542	546	550	549	552	560	+1,4%
MANIQUERVILLE	148	149	151	154	157	157	0%
SAINT LEONARD	605	653	669	682	684	688	+0,6%
TOURVILLE LES IFS	241	238	239	239	244	253	+3,7%
VATTETOT SUR MER	266	266	268	267	273	274	+0,4%
YPORT						770	---

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2015/2016
Nombre total d'abonnés (clients)	3 517	3 595	3 640	3 680	3720	4503	+21%
domestiques ou assimilés	3 502	3 581	3 632	3 672	3712	4495	+21,1%
autres que domestiques	11	12	6	6	6	6	0,0%
autres services d'eau potable	4	2	2	2	2	2	0,0%



L'année 2016 marque une nette augmentation du nombre d'abonnés **(+783)** liée à l'intégration de la commune d'Yport qui représente 98,3% de l'augmentation.

## 1.4 PRELEVEMENT DE LA RESSOURCE EN EAU

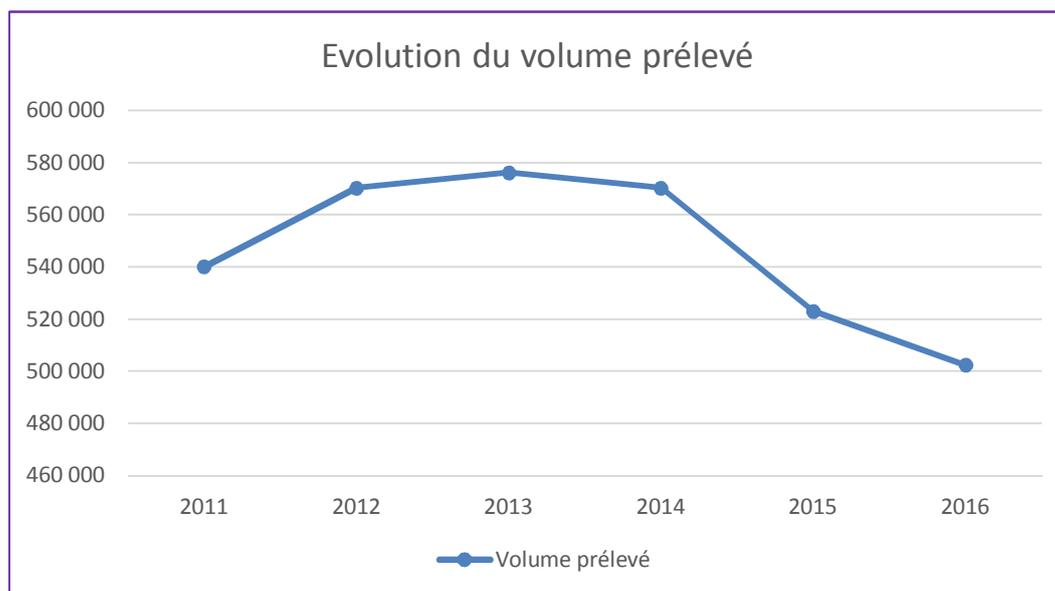
Le SIAEPA dispose de sa propre ressource. Il s'agit d'un forage situé sur la commune de Bec de Mortagne. Le captage a fait l'objet d'un arrêté d'utilité publique le 10 juin 2013 autorisant le prélèvement d'eau souterraine dans les conditions suivantes :

- + Volume journalier autorisé : 3200m<sup>3</sup>/j
- + Débit horaire maximum : 140m<sup>3</sup>/h

L'ouvrage est équipé de deux pompes de 120m<sup>3</sup>/h, la production moyen journalière est de 150m<sup>3</sup>/j.

Le tableau, ci-après, indique les prélèvements et leur évolution :

Volume prélevé par ressource (m <sup>3</sup> )	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2015/2016
Station Bec de Mortagne.	540 032	570 352	576 203	570 351	513 029	<b>502 322</b>	-2,1%

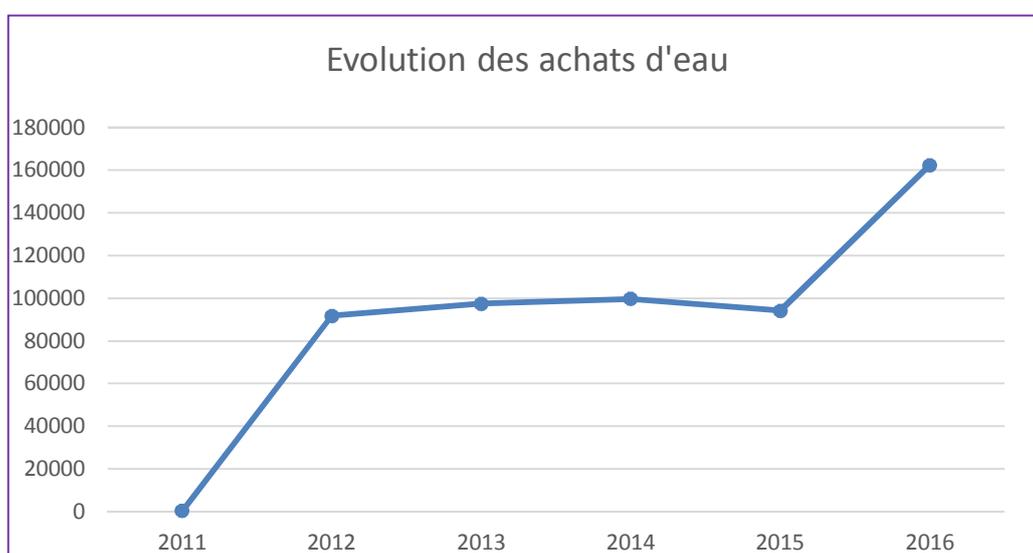


Après une forte baisse en 2015, le volume des prélèvements diminue de 2,1%.

## 1.5 ACHATS D'EAU

Le SIAEPA complète sa production par des achats en gros à la ville de Fécamp et à la CODAH. Le tableau, ci-après, indique les achats d'eau et leur évolution :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2015/2016
Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m3)	546	91 775	97 482	99 734	94 112	<b>162 456</b>	<b>+72,6%</b>



Les achats se répartissent comme suit : FECAMP 113 456m3 et CODAH 49 449m3. Ils présentent une forte augmentation de 72,6% en 2016. Cette augmentation est liée à l'intégration d'Yport qui est alimenté par un achat d'eau à la CODAH.

## 1.6 LES BIENS DU SERVICE

### 1.6.1 Les ouvrages de production et de mise en distribution

Le tableau suivant fait un état des ouvrages exploités dans le cadre du service.

Installation de production	Capacité de production
Station Bec de Mortagne	3 200 m3/j
Avec une usine de traitement de la turbidité d'eau potable à Tourville les Ifs	140 m3/h

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur	Débit des pompes (m3/h)
Surpresseur : Bordeaux st Clair	5
Surpresseur : Tourville les Ifs	200
Surpresseur : Yport, Belle étoile	9,5

Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m3)
Réservoir des Hautes Falaises ZI Fécamp	1 000
Réservoir ou château d'eau : Bordeaux St Clair (enterré)	25
Réservoir ou château d'eau : Bordeaux St Clair (tour)	300
Réservoir ou château d'eau : Tourville les Ifs (réservoir)	550
Réservoir semi enterré d'YPORT	500
<b>Capacité totale</b>	<b>2 375</b>

## 1.6.2 Distribution et comptage

Canalisations	2014	2015	2016	Evolution 2015-2016
Longueur totale du réseau (km)	187,5	189,1	<b>206,4</b>	+9,15%
Longueur de distribution (km)	187,5	189,1	<b>206,4</b>	+9,15%
<i>dont canalisations</i>	164,6	166,0	<b>179,27</b>	+8,17%
<i>dont branchements</i>	22,9	23,1	<b>27,13</b>	+17,45%

Le linéaire total de réseau est de 206,4km avec une évolution notable de 9,15% entre 2015 et 2016 liée en grande partie à l'intégration d'Yport.

Equipements	2014	2015	2016	Evolution 2015-2016
Nombre d'appareils publics (*)	<b>70</b>	<b>77</b>	<b>110</b>	<b>+42,9%</b>
<i>dont poteaux d'incendie</i>	52	60	79	+31,7%
<i>dont bouches d'incendie</i>	18	17	31	+82,4%
<b>Branchements</b>				
Nombre de branchements	<b>3335</b>	<b>3358</b>	<b>4171</b>	<b>+24,2%</b>
<b>Compteurs</b>				
Nombre de compteurs	<b>3773</b>	<b>3805</b>	<b>4649</b>	<b>+22,2%</b>
<i>dont sur abonnements en service</i>	3673	3713	4491	+21%
<i>dont sur abonnements résiliés sans successeur</i>	100	92	158	+71,7%

Le patrimoine « réseau » a évolué avec l'intégration d'Yport.

Il n'y a aucun branchement plomb dur le service.

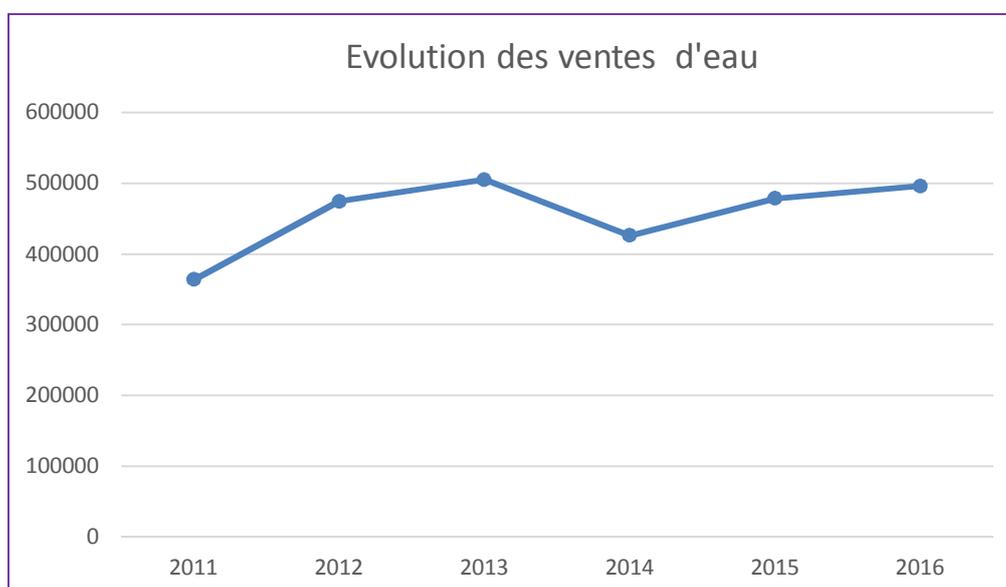
## 1.7 BILAN DES VOLUMES VENDUS

Le volume vendu est celui constaté sur les factures émises au cours de l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation. Le volume vendu se décompose ainsi :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2015- 2016
Volume vendu selon le décret (m3)	363612	474349	505193	426090	478500	496 293	+3,7%
Volume vendu aux abonnés du service	349 976	445 721	481 493	418 657	472990	481 726	+1,8%
domestique ou assimilé	347 746	386 454	431 843	362 829	401393	424 472	+5,7%
autres que domestiques	2 230	59 267	49 650	55 828	71597	57 254	-20%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	13 636	28 628	23 700	7 433	5510	14 567	+164,4%

Les volumes vendus à d'autres services concernent deux collectivités :

- ✚ Commune de GODERVILLE, 2283m3 en 2014 ; 1 205m3 en 2015 et **0 en 2016**.
- ✚ SIAEPA de la région de BRETTEVILLE-SAINT MACLOU, 5 150m3 en 2014, 4 305m3 en 2015 et **9 624m3 en 2016**.
- ✚ Ville de FECAMP : **4 943m3 en 2016**.



L'année 2014 avait été marquée par une baisse 15,7% des ventes ; l'année 2015 marquait une reprise des consommations, elle se confirme en 2016. L'intégration d'Yport permet une augmentation des consommations domestiques ; les ventes aux autres collectivités ont triplé mais ne représente que 2,9% des ventes.

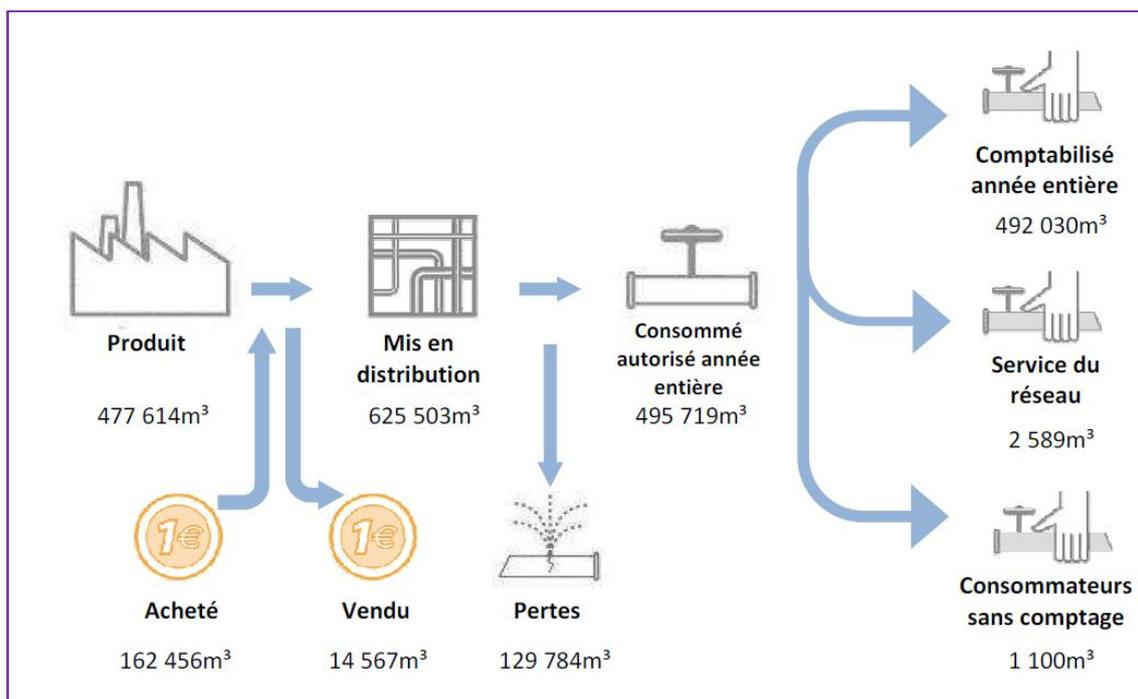
## 1.8 BILAN DES VOLUMES CONSOMMES

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, ...) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs...). Il est ramené à 365 jours par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution on 2015- 2016
Volume comptabilisé 365 jours (m3)	371 341	458 893	489 456	441 686	482 712	492 030	+1,9%
Volume consommateurs sans comptage (m3)		620	700	700	770	1100	+42,9%
Volume de service du réseau (m3)	1 943	1 887	1 887	14 742	14 742	2589	-82,4%
Volume consommé autorisé (m3)	351 919	447 608	492 043	457 128	498 224	495 759	-0,5%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)	373 284	461 400	492 043	457 128	498 224	494 365	-0,8%
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels	344	355	365	365	365	366	

## 1.9 ILLUSTRATION DES FLUX

Le schéma suivant extrait du RAD 2016, présente la répartition des volumes présentés dans les paragraphes précédents :



## 2 TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

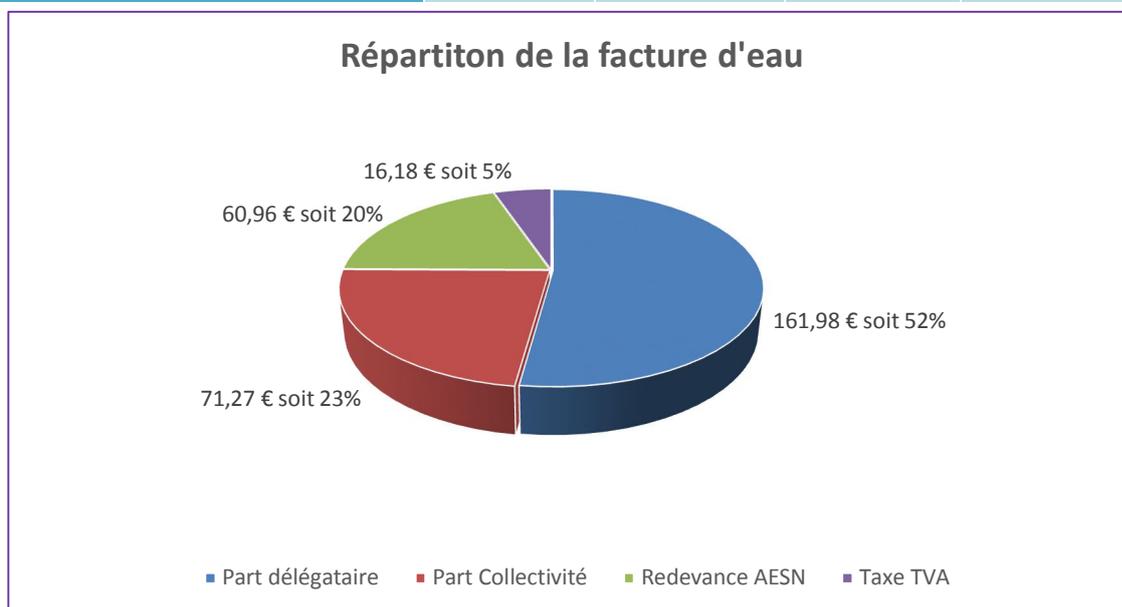
### 2.1 MODALITES DE TARIFICATION

Les tarifs du service se composent de trois parties :

- ✚ La part du délégataire comprenant :
  - Une part **fixe de 42,40€HT** au 1<sup>er</sup> janvier 2017 soit une baisse de 0,42% par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2016.
  - Une part **proportionnelle à la consommation de 0,9965€HT/m3** au 1er janvier 2017 soit une baisse de 0,39% par rapport au 1er janvier 2016.
  
- ✚ la part de la collectivité comprend :
  - Une part fixe de 71,27€HT au 1er janvier 2017, qui n'a pas évoluée.
  - Une part **proportionnelle à la consommation de 0,3364€HT/m3** au 1er janvier 2017, qui n'a pas évoluée.
  
- ✚ Les taxes et les redevances
  - Le service est assujetti à la TVA au taux de 5,5%.
  - Deux redevances destinées à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
    - Redevance pour la préservation de la ressource en eau fixée à **0,088€HT/m3** n'a pas subi d'évolution.
    - Redevance de lutte contre la pollution fixée à **0,42€HT/m3 au 1er janvier 2017 soit une augmentation de 1,2% par rapport au 1er janvier 2016.**

La tarification appliquée à un abonné type consommant 120m3 abouti à la facturation suivante :

Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix au 01/01/2017	Montant au 01/01/16	Montant au 01/01/17	Evolution 2016/2017
<b>Part délégataire</b>			<b>162,63</b>	<b>161.98</b>	<b>-0,40%</b>
Abonnement			42,58	42.40	-0,42%
Consommation	120	0,9965	120,05	119.58	-0,39%
<b>Part syndicale</b>			<b>71,27</b>	<b>71.27</b>	<b>0%</b>
Abonnement			30,90	30.90	0%
Consommation	120	0,3364	40,37	40.37	0%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>			<b>10,56</b>	<b>10.56</b>	<b>0%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,42	49,80	50.40	+1,2%
<b>Total € HT</b>			<b>294,26</b>	<b>294.21</b>	<b>-0,02%</b>
TVA 5,5%			16,18	16.18	0%
<b>Total TTC</b>			<b>310,44</b>	<b>310.39</b>	<b>-0,02%</b>
<b>Prix TTC du service au m3 pour 120 m3</b>			<b>2,59</b>	<b>2.59</b>	<b>0%</b>



Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le prix théorique du m3 d'eau (hors assainissement collectif ou non collectif) est de 2,59 €TTC par m3.

## 2.2 LES RECETTES DU SERVICE

Les recettes du service d'eau potable sur l'année 2016 sont les suivantes :

Recettes	2014	2015	2016	Evolution 2014/2015
Recettes de la Collectivité				
Vente d'eau domestique	257 429 €	276 233€	291 757€	5,62%
<b>Total des recettes de la Collectivité</b>	<b>257 429 €</b>	<b>276 233€</b>	<b>291 757€</b>	<b>5,62%</b>
Recettes de l'exploitant				
Vente d'eau domestique	564 786 €	625 014 €	647 442€	+3,59%
Travaux attribués à titre exclusif	25 518 €	26 914 €	28 530€	+6%
Ventes d'eau à d'autres services	3 686 €	2 977 €	4 933 €	+65,7%
Produits accessoires et autres	30 084 €	27 677 €	28 978€	-+4,7%
<b>Total des recettes de l'exploitant</b>	<b>624 074 €</b>	<b>682 582 €</b>	<b>709 883</b>	<b>+4%</b>

Les données de CA 2016 du SIAEPA présentent les recettes suivantes pour la collectivité :

✚ 2016 : 174 468 Euros

Pour les années précédentes, elles étaient :

✚ 2015 : 266 428 Euros

✚ 2014 : 149 913 Euros

## 3 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

### 3.1 QUALITE DE L'EAU

La fréquence des analyses réglementaires et du contrôle sanitaire, ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par le décret 2001-1220 du 20 décembre 2001.

Ce suivi est réalisé par l'Agence Régionale de la Santé Haute Normandie (ARS).

Les analyses portent sur les points suivants :

- ✚ la ressource – suivi qualitatif des eaux brutes ;
- ✚ la production – suivi qualitatif de l'efficacité des étapes de traitement ;
- ✚ la distribution – suivi qualitatif durant le transport jusqu'au robinet de l'utilisateur.

Le délégataire est engagé contractuellement à assurer un autocontrôle de la qualité de l'eau produite et distribuée.

Les analyses suivantes ont été réalisées en 2016 :

	Contrôle sanitaire	Surveillance par le délégataire	Analyses supplémentaires
Microbiologique	116	204	14
Physico-chimique	1632	134	21

### 3.1.1 Au niveau de la ressource

Le tableau présente le nombre d'analyse :

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes
Microbiologique	2	2		
Physico chimique	436	436		

Les résultats sont tous conformes.

### 3.1.2 Au niveau de la production et distribution

Le tableau présente le nombre de prélèvement

Limite de qualité	Contrôle Sanitaire		Surveillance du Délégué		Ensemble	
	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes
Microbiologique	19	19	34	34	53	53
Physico-chimie	19	19	0	0	19	19

L'ensemble des résultats sont conformes.

### 3.1.3 Caractéristique de l'eau distribuée

Les données sont celles observées aux points de mise en distribution et de consommation. Les résultats sur les ressources ne sont pas pris en compte dans ce tableau. La caractérisation de l'eau résulte ici d'analyses réglementaires réalisées pour le compte de l'Agence Régionale de Santé, et des analyses d'autocontrôle, pilotées par Veolia.

Paramètre	Mini	Maxi	Nb d'analyses	Valeur du seuil et unité
Calcium	104,50	106,10	2	mg/l
Chlorures	24,70	25,50	5	250 mg/l
Fluorures	0	0	2	1500 µg/l
Magnésium	3,65	3,79	2	mg/l
Nitrates	8,20	34,80	19	50 mg/l
Pesticides totaux	0,03	0,08	2	0,5 µg/l
Potassium	1,30	1,40	2	mg/l
Sodium	11,70	11,80	2	200 mg/l
Sulfates	12,20	12,50	5	250 mg/l
Titre Hydrotimétrique	27	28,20	5	°F

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité concernent les paramètres microbiologiques [P101.1] et physico-chimiques [P102.1]. Le résultat des analyses du contrôle officiel peut être consulté sur le site du ministère : <http://www.sante.gouv.fr/eau-potable.html>

	2014	2015	2016
<b>Paramètres microbiologiques</b>			
Taux de conformité microbiologique	100%	100,00 %	<b>100,00%</b>
Nombre de prélèvements conformes	19	19	<b>19</b>
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	<b>0</b>
Nombre total de prélèvements	19	19	<b>19</b>
<b>Paramètres physico-chimique</b>			
Taux de conformité physico-chimique	100%	100%	<b>100,00%</b>
Nombre de prélèvements conformes	62	19	<b>19</b>
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	<b>0</b>
Nombre total de prélèvements	62	19	<b>19</b>

## 3.2 PROTECTION DE LA RESSORCE EN EAU

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est compris entre 0 et 100, avec le barème suivant :

<b>0%</b>	Aucune action	
<b>20 %</b>	Etudes environnementale et hydrogéologique en cours	
<b>40 %</b>	Avis de l'hydrogéologue rendu	
<b>50 %</b>	Dossier déposé en préfecture	
<b>60 %</b>	<b>Arrêté préfectoral</b>	<b>X</b>
<b>80 %</b>	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)	
<b>100 %</b>	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté	

Le captage exploité par le SIAEPA a fait l'objet d'un arrêté de DUP en date du 10 juin 2013. Les mesures et travaux prévus dans l'arrêté sont en cours de mise en œuvre.

**La valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource est ici de 60 %.**

## 3.3 CONNAISSANCE PATRIMONIALE ET GESTION DES RESEAUX D'EAU POTABLE

L'arrêté du 2 décembre 2008 publié au JO du 19 décembre 2013 précise les obligations prévues dans le décret du 2 décembre 2013 (Inventaire détaillé du patrimoine) et l'arrêté du 2 mai 2007 (RPQS).

Une nouvelle grille de critères d'évaluation des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2) est définie avec un barème de 0 à 120 points.

✚ Niveau 1 :

- 0 point : absence de plan des réseaux de transport et de distribution d'eau ou plan incomplet ;
- + 10 points : existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.
- + 5 points : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.

L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants.

✚ Niveau 2

- + 10 points : existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.  
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.  
La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.
- + 10 points : l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseignée. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

✚ Niveau 3 :

- + 10 points : le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux ;
- + 10 points : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution ;
- + 10 points : le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements ;
- + 10 points : un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ;
- + 10 points : un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite ;

- + 10 points : maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement... ;
- + 10 points : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans);
- + 5 points : existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur officielle
ICGPR Existence d'un plan des réseaux	10
ICGPR Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5
ICGPR Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15
ICGPR Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	11
ICGPR Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10
ICGPR Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10
ICGPR Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	0
ICGPR Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10
ICGPR Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10
ICGPR Localisation des autres interventions	10
ICGPR Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	0
ICGPR Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	0
<b>Total:</b>	<b>91</b>

## 3.4 INDICE DE PERFORMANCE DU RESEAU

### 3.4.1 Rendement

La loi de Grenelle 2 s'inscrit dans le plan national d'adaptation au changement climatique de 2011 qui vise 20% d'économie d'eau sur les prélèvements d'ici 2020.

Pour les réseaux d'eau, l'article 161 de la loi Grenelle 2 fixe deux objectifs :

- ✚ Inciter les collectivités à mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux ;
- ✚ Engager des actions afin de limiter le taux de perte et améliorer le rendement du réseau qui représente la part du volume introduit dans le réseau effectivement consommé.

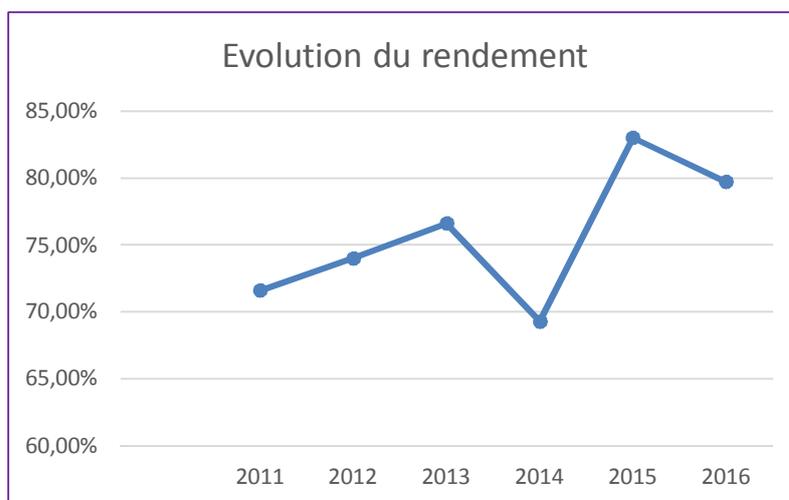
Le décret du 27 janvier 2012 (« limitation des pertes en eau sur les réseaux ») précise que sous peine d'un doublement de la redevance de prélèvement les collectivités doivent définir et mettre en œuvre un plan d'action destiné à la réduction des pertes d'eau pour les réseaux dont le taux de perte, est supérieur au seuil, dit « Grenelle 2 », défini dans le décret et variant de 65 à 85 % selon la taille et les caractéristiques des collectivités.

Le rendement Rd est calculé comme suit :

$$\text{Rdt (rendement du réseau de distribution (\%))} = \frac{(\text{Volume consommé autorisé 365j} + \text{volume vendu à d'autres services})}{(\text{Volume produit} + \text{Volume acheté à d'autres services})}$$

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2014/2015
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	71,6 %	74,0 %	76,6 %	69,3 %	83,0%	79,7%	-4%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) A	373 284	461 400	492 043	457 128	498 224	495 719	-0,5%
Volume vendu à d'autres services (m3) B	13 636	28 628	23 700	7 433	5 510	14 567	+164,4%
Volume produit (m3) C	540 032	570 352	576 203	570 351	513 029	477 614	-6,9%
Volume acheté à d'autres services (m3) D	546	91 775	97 482	99 734	94 112	162 456	72,6%

Calcul effectué selon la circulaire, n° 12/DE du 28 avril 2008.



Après une amélioration en 2016, le rendement se dégrade à nouveau.

### 3.4.2 Indice linéaire de pertes

$$\text{ILP (indice linéaire des pertes (m3/j/km))} = \frac{(\text{Volume mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé 365 jours})}{((\text{longueur de canalisation de distribution}) / 365)}$$

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Indice linéaire de pertes en réseau (m <sup>3</sup> /km/j) (A-B) / (L/1000) / 365	2,79	3,11	2,71	3,42	1,71	1,98
Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> ). A	526 942	633 499	649 985	662 652	601 631	625 503
Volume consommé autorisé 365 jours (m <sup>3</sup> ). B	373 284	461 400	492 043	457 128	498 224	495 719
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	150 758	151 188	159 606	164 598	166 006	179 271

Le tableau suivant, établi par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, permet d'apprécier la qualité d'un réseau connaissant sa classe de consommation et son ILP :

	ILP (en m <sup>3</sup> /j/km)		
	Consommation rurale	Consommation intermédiaire	Consommation urbaine
<b>Bon</b>	< 1,5	< 3	< 7
<b>Acceptable</b>	1,5 à 2,5	3 à 5	7 à 10
<b>Médiocre</b>	2,5 à 4	5 à 8	10 à 15
<b>Mauvais</b>	> 4	> 8	> 15

La **classe de consommation** est déterminée à partir l'ILC (indice linéaire de consommation).

$$\begin{aligned}
 & \text{ILC (m}^3\text{/j/km)} \\
 & = \\
 & \frac{\text{(Volume consommé autorisé 365j + volume vendu à d'autres services)}}{\text{((Longueur de canalisation de distribution) / 365)}}
 \end{aligned}$$

Pour le SIAEPA de la région de Fécamp Sud-Ouest, **cet indice s'élève à 7,79m<sup>3</sup>/j/km en 2016.**

ILC (m <sup>3</sup> /j/km)	ILC < 10	10 < ILC < 30	30 < ILC
	Rural	Intermédiaire	Urbain

Comme en 2015, l'indice linéaire de pertes du Syndicat est acceptable en 2016 en dépit d'une augmentation des pertes d'eau.

### 3.4.3 Indice linéaire des volumes non comptés

$$\text{ILVNC (indice linéaire des volumes non-comptés (m}^3\text{/j/km))} \\ = \\ \frac{\text{(Volume mis en distribution – volume comptabilisé 365 jours)}}{\text{((longueur de canalisation de distribution) /365)}}$$

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Indice linéaire des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /km/j) (A-B)/(L/1000)/365	<b>2,83</b>	<b>3,16</b>	<b>2,76</b>	<b>3,68</b>	<b>1,96</b>	<b>2,03</b>
Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> ) . A	526 942	633 499	649 985	662 652	601 631	625 503
Volume comptabilisé 365 jours (m <sup>3</sup> ).B	371 341	458 893	489 456	441 686	482 712	492 030
Longueur de canalisation de distribution (ml). L	150 758	151 188	159 606	164 598	166 006	179 271

### 3.4.4 Indice linéaire des consommations

$$\text{ILC (indice linéaire de consommation (m}^3\text{/j/km))} \\ = \\ \frac{\text{(Volume consommé autorisé 365j + volume vendu à d'autres services)}}{\text{((Longueur de canalisation de distribution hors branchements) /365)}}$$

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Indice linéaire des consommations (m <sup>3</sup> /km/j) (A-B)/L/365	<b>7.03</b>	<b>8.88</b>	<b>8.85</b>	<b>7,73</b>	<b>8,31</b>	<b>7,78</b>
Volume consommé autorisé 365 jours (m <sup>3</sup> ) A	373 284	461 400	492 043	457 128	498 224	495 719
Volume vendu à d'autres services (m <sup>3</sup> ) B	13 636	28 628	23 700	7 433	5 510	14 567
Longueur de canalisation de distribution (ml). L	150 758	151 188	159 606	164 598	166 006	179 271

## 3.5 TAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

Pour l'année 2016, il n'a été procédé à aucun renouvellement des réseaux

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	150 758	151 188	159 606	164 598	166 006	179 271
Longueur renouvelée totale (ml)	-	-	0	450	0	0
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	-	-	0	0	0	0

La durée de vie d'un réseau est de 60 à 70 ans. Le taux de renouvellement adapté serait de 1,5 à 1,6%.

## 4 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### 4.1 BRANCHEMENTS EN PLOMB

La problématique du remplacement des branchements en plomb est résolue. Il n'y a plus de branchement de ce type sur le périmètre initial de la collectivité. L'intégration de la commune d'Yport impose de dresser un bilan sur cette problématique. Le nombre de branchement plomb sur cette commune est estimé à 92.

### 4.2 TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS ENGAGES PAR LA COLLECTIVITE

En 2016, la collectivité a réalisé les investissements suivants :

- ✚ Travaux sur le réseau d'eau potable 22 750,85 Euros

### 4.3 TRAVAUX REALISES PAR LE DELEGATAIRE

#### 4.3.1 Travaux d'entretien et d'exploitation

- ✚ Des travaux d'entretien et d'exploitation courants des installations du service délégué conformément aux termes du contrat.
- ✚ Des travaux de réparation des installations
- ✚ Le nettoyage des réservoirs :
  - Réservoir Bordeaux St Clair (enterré)
  - Réservoir Tourville et surpression, tour intérieure.
  - Réservoir Tourville et surpression, tour extérieure.
  - Réservoir des Hautes Falaises ZI Fécamp, tour intérieure.
  - Réservoir des Hautes Falaises ZI Fécamp, tour extérieure.

- Des recherches de fuite sur **un linéaire de 26 523m de 2016** soit sur 13050m en 2015 contre 19200m en 2014 ; elles se répartissent comme suit par communes :

Commune	Linéaire en m
BORDEAUX SAINT CLAIR	2000
CRIQUEBEUF EN CAUX	650
EPREVILLE	2145
FECAMP	200
FROBERVILLE	3219
GANZEVILLE	700
GERVILLE	1250
LES LOGES	1850
MANIQUERVILLE	1600
SAINT LEONARD	4379
TOURVILLE LES IFS	2300
VATTETOT SUR MER	800
YPORT	5430

- Des réparations de fuites réparties comme suit par type :

	2014	2015	2016
Nombre de fuites sur canalisations	36	26	29
Nombre de fuites par km de canalisations	0,2	0,2	0,2
Nombre de fuites sur branchement	9	8	4
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,3	0,2	0,1
Nombre de fuites sur compteur	6	0	0
Nombre de fuites sur équipement	9	7	0
Nombre de fuites réparées	60	41	33

### 4.3.2 Renouvellement

Les dépenses de renouvellement à charge du délégataire se répartissent sur deux postes :

- dans le cadre du programme contractuel de renouvellements : 39 361€ (CARE 2016).
- dans le cadre de la garantie pour la continuité du service : 13 990€ (CARE 2016).

Les travaux suivants ont été réalisés :

- TOURVILLE LES IFS : réservoir et surpression :
  - Renouvellement armoire électrique et de commande de la surpression
  - Renouvellement automate
  - Variateur pompe 1
  - Pressostat
- BEC DE MORTAGNE ; station de pompage : Renouvellement porte du local
- BORDEAUX ST CLAIR ; réservoir : Renouvellement du robinet à flotteur en diamètre 100mm.

- ✚ RESEAUX ET DISTRIBUTION :
  - Remplacement de 51 compteurs.
  - Renouvellement de 5 accessoires hydrauliques.
  - Rénovation radio relève têtes émettrices 2012.

### 4.3.3 Travaux neufs

Les travaux neufs ont porté sur

- ✚ Création de 41 branchements représentant 269 m de canalisations de branchement.
- ✚ Création de réseaux :
  - diamètre 50mm : 55m,
  - diamètre 63mm : 395m,
  - diamètre 100mm : 13m,
  - diamètre 125mm : 90m.

## 4.4 ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016
En cours de la dette au 31 décembre	91 666,67€
Montant remboursé durant l'exercice	10 210,32€
Dont en capital	7 603,65 €
Dont en intérêts	2 606,67 €

## 4.5 AMORTISSEMENT DES BIENS

Pour 2016, les **amortissements** sont de **88 183,03€** répartis comme suit

- ✚ Immobilisations corporelles terrain nu : 38 835,11€
- ✚ Bâtiments d'exploitation : 3 920,21€
- ✚ Réseaux : 45 427,71€

## 4.6 PROJETS A L'ETUDE

Dans le cadre du RAD 2016, le délégataire liste les pistes d'amélioration suivantes :

- ✚ Réservoir de Tourville les Ifs
  - Mise en place d'anti-intrusion pour sécuriser l'accès au site (réservoir)
  - Modifications hydrauliques permettant en cas de secours de la commune de Goderville de maintenir le traitement sur les filtres
  - Mise en place d'une double porte pour sécuriser l'accès à la cuve avec capteur d'intrusion.

- Mise en place d'une trappe sur fut d'accès à la cuve avec capteur d'intrusion pour être alerter en cas d'accès à l'eau.
- Mise en place d'un évier pour les prélèvements suite demande de l'ARS.
- ✚ Réservoir des Hautes Falaises à Epreville
  - Mise en danger de l'ouvrage au niveau des fixations du paratonnerre.
  - Mise en place d'une double porte pour sécuriser l'accès à la cuve.
  - Mise en place d'une trappe sur fut d'accès à la cuve avec capteur d'intrusion pour être alerter en cas d'accès à l'eau.
  - Mise en place d'un évier pour les prélèvements suite demande de l'ARS.
- ✚ Surpresseur de Bordeaux Saint Clair :
  - Mise en place de clôture pour sécuriser l'accès (aucune clôture actuellement).
  - Mise en place d'anti-intrusion pour sécuriser l'accès au site et à l'eau.
- ✚ Surpresseur Belle Etoile à Yport :
  - Mise en place d'une télégestion et d'anti-intrusion pour sécuriser l'accès.
  - Mise en place d'une double porte avec capteur intrusion pour sécuriser l'accès au site.
- ✚ Réservoir d'Yport :
  - Mise en place de clôture pour sécuriser l'accès au site.
  - Diagnostic et rénovation du génie civil et des canalisations.
  - Mise en place d'un analyseur de chlore pour le suivi de l'achat d'eau.
  - Mise en place d'un évier pour les prélèvements suite demande de l'ARS.
- ✚ Distribution
  - **SAINT LEONARD / EPREVILLE** : sécurisation du réseau de distribution d'eau potable.  
Projet : Une alimentation de la Zone d'Activité des Hautes Falaises par le réseau surpressé de Tourville les Ifs est à l'étude.
  - **SAINT LEONARD ; les Hogues** : renouvellement réseau 2000m.
  - **TOURVILLE LES IFS La broche à rôtir** : renouvellement réseau 700ml
  - **TOURVILLE LES IFS Hameau d'Ygneauville** : renouvellement canalisation fuyarde.  
Projet : Renouvellement de la canalisation située Hameau de Ygneauville.  
Linéaire : Environ 170 ml de canalisation PEHD DN63.
  - **YPORT** : Interconnexion entre Criquebeuf en Caux et les réservoir d'YPORT.
  - **TOURVILLE LES IFS** : Renforcement entre le réservoir et la commune d'EPRVILLE
  - **BEC DE MORTAGNE** : Renouvellement canalisation de refoulement fuyard.  
Projet : Renouvellement du refoulement le plus ancien situé Route de la Vallée au Bec de Mortagne. Le diamètre du refoulement devra permettre l'alimentation de l'usine de traitement. Actuellement, l'usine est alimentée par les 2 refoulements en parallèles. Le second refoulement sera utilisé comme secours permettant d'alimenter l'interconnexion avec Goderville en eau traitée.  
Linéaire : env. 2500m. Le tracé sera à définir pour limiter le passage en domaine privé.
  - **YPORT** : Bilan et renouvellement (si besoin) de branchement plomb suite à l'intégration d'Yport

- **YPORT** : Extension rue André Toutain pour desservir un abonné sans passage en privé

Trois opérations sont programmées en 2017 :

- ✚ L'opération 1 (environ 70 000 Euros HT) comprendra :
  - La création d'une interconnexion entre les deux réseaux alimentant le secteur (Ville de Fécamp et SIAEPA) au niveau du rond-point de la Croix Bigot
  - La modification des réseaux dans le réservoir de la ZAC
- ✚ L'opération 2 (environ 138 000 Euros HT) comprendra :
  - La mise en œuvre d'une canalisation sur un linéaire de 900m posé en majorité sous accotement de la Route d'Yport.
  - Au niveau des réservoirs du haut service d'Yport, modifications hydrauliques de l'alimentation des cuves.
- ✚ L'opération 3 (environ 220 000 euros HT)
  - Travaux de renouvellement des réseaux AEP au hameau des Hogues à Saint Léonard ; 200m.

## 5 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

### 5.1 ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE

	2014	2015	2016
Nombre d'abandon de créance et versements à un fond de solidarité	0	0	0
Montant des abandons de créance et versements à un fond de solidarité	0	0	0

### 5.2 OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Aucune opération de coopération décentralisée

## 6 FACTURE TYPE

### 6.1 USAGER EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF

BENOUVILLE / BORDEAUX SAINT CLAIR /CRIQUEBEUF EN CAUX / EPREVILLE / FROBERVILLE /  
GERVILLE / LES LOGES / MANIQUERVILLE/ SAINT LEONARD / TOURVILLE LES IFS / VATTETOT SUR  
MER.

	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2017	Montant au 01/01/2016	Montant au 01/01/2017	Evolution 2015- 2016
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>244,46</b>	<b>243,81</b>	<b>-0,27%</b>
Part délégataire			162,63	161,98	-0,40%
Abonnement			42,58	42,40	-0,42%
Consommation	120	0,9965	120,05	119,58	-0,39%
Part syndicale			71,27	71,27	0%
Abonnement			30,90	30,90	0%
Consommation	120	0,3364	40,37	40,37	0%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0880	10,56	10,56	0%
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>390,64</b>	<b>389,75</b>	<b>-0,23%</b>
Part délégataire			133,84	164,15	+22,65%
Abonnement			20,70	20,52	-0,87%
Consommation	120	1,1969	113,14	143,63	+26,95%
Part collectivité(s)			256,80	225,60	-12,15%
Consommation	120	1,8800	256,80	225,60	-12,15%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>144,65</b>	<b>145,16</b>	<b>+0,35%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4200	49,80	50,40	+1,20%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
TVA			58,85	58,76	-0,15%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>775,75</b>	<b>778,72</b>	<b>-0,13%</b>

YPORT

	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2017	Montant au 01/01/2016	Montant au 01/01/2017	Evolution 2015- 2016
<b>Production et distribution de l'eau</b>				<b>243,81</b>	
Part délégataire				161,98	
Abonnement				42,40	
Consommation	120	0,9965		119,58	
Part syndicale				71,27	
Abonnement				30,90	
Consommation	120	0,3364		40,37	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0880		10,56	
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>				<b>471,62</b>	
Part délégataire				337,22	
Abonnement				52,54	
Consommation	120	2,3723		284,68	
Part collectivité(s)				134,40	
Consommation	120	1,1200		134,40	
<b>Organismes publics et TVA</b>				<b>153,34</b>	
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4200		50,40	
Modernisation du réseau de collecte	120	0,3000		36,00	
TVA				66,94	
<b>TOTAL € TTC</b>				<b>868,77</b>	

## 6.2 EAU ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Eau et service de contrôle et d'entretien de l'assainissement non collectif	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2017	Montant au 01/01/2016	Montant au 01/01/2017	Evolution 2015-2016
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>244,46</b>	<b>243,81</b>	<b>-0,27%</b>
Part délégataire			162,63	161,98	-0,40%
Abonnement			42,58	42,40	-0,42%
Consommation	120	0,9965	120,05	119,58	-0,39%
Part collectivité(s)			71,27	71,27	0%
Abonnement			30,90	30,90	0%
Consommation	120	0,3364	40,37	40,37	0%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0880	10,56	10,56	0%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>65,98</b>	<b>66,58</b>	<b>+0,91%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4200	49,80	50,40	+1,20%
TVA			16,18	16,18	0%
<b>Assainissement non collectif</b>			<b>187,72</b>	<b>187,72</b>	<b>0%</b>
Service de contrôle					<b>0%</b>
Abonnement			41,32	41,32	0%
Service entretien					<b>0%</b>
Consommation	120	1,22	146,40	146,40	0%
<b>TOTAL</b>			<b>498,16</b>	<b>498,11</b>	<b>-0,01%</b>

Eau et service de contrôle seul de l'assainissement non collectif	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2017	Montant au 01/01/2016	Montant au 01/01/2017	Evolution 2015-2016
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>244,46</b>	<b>243,81</b>	<b>-0,27%</b>
Part délégataire			162,63	161,98	-0,40%
Abonnement			42,58	42,40	-0,42%
Consommation	120	0,9965	120,05	119,58	-0,39%
Part collectivité(s)			71,27	71,27	0%
Abonnement			30,90	30,90	0%
Consommation	120	0,3364	40,37	40,37	0%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0880	10,56	10,56	0%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>65,98</b>	<b>66,58</b>	<b>+0,91%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4200	49,80	50,40	+1,20%
TVA			16,18	16,18	0%
<b>Assainissement non collectif</b>			<b>187,72</b>	<b>187,72</b>	<b>0%</b>
Service de contrôle					<b>0%</b>
Abonnement			41,32	41,32	0%
<b>TOTAL</b>			<b>351,76</b>	<b>351,71</b>	<b>-0,01%</b>